

# AVIS

de l'atelier participatif citoyen

Evaluation  
des Bourses Régionales  
Tremplin pour l'Emploi

Mai 2008



## Evaluer ensemble l'efficacité des politiques régionales

« On me demande parfois à quoi sert la démocratie participative que nous mettons en pratique en Poitou-Charentes. Est-ce bien utile ? Ces citoyens qui s'impliquent, qu'apportent-ils à l'élaboration des politiques régionales et à l'évaluation de leurs résultats ?

La démocratie participative, cela sert tout simplement à prendre de meilleures décisions en y associant celles et ceux que les actions de la Région Poitou-Charentes concernent directement.

Cela sert à renforcer l'efficacité des actions conduites par la Région, à les corriger en temps réel ou à les enrichir en tenant compte des avis des citoyens et des usagers sur ce qui marche, ce qui ne marche pas, ce qui pourrait marcher mieux.

Pas besoin d'être un « spécialiste » du sujet, même si les spécialistes sont, eux aussi, très utiles. Car ce qui compte, ici, c'est cet autre éclairage, cette autre expertise qu'apportent des citoyens capables de réfléchir ensemble, de poser des questions pertinentes, de débattre de leurs points d'accord et de désaccord pour, finalement, apprécier ce qui leur semble le plus utile dans l'intérêt général.

La démocratie participative, c'est le choix de faire appel à cette intelligence collective. Cela suppose de garantir des règles du jeu claires, une information franche et une liberté de parole qui sont la condition d'une bonne délibération. Cela suppose, bien sûr, de pouvoir influencer effectivement sur l'action de la Région.

Ainsi conçue et pratiquée, la démocratie participative apporte une aide précieuse aux élus qui ont la responsabilité des politiques régionales.

Voilà pourquoi je remercie chaleureusement ces habitantes et ces habitants du Poitou-Charentes qui, malgré les contraintes de leur vie quotidienne, acceptent de consacrer une part de leur temps aux forums participatifs que la Région organise dans tous ses domaines d'intervention, au Budget Participatif mis en place dans les lycées et, depuis cette année, aux Ateliers Participatifs et Jurys Citoyens qui évaluent les politiques régionales. C'est une première en France.

L'Atelier Participatif Citoyen qui s'est penché sur l'évaluation des Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi s'est réuni le 7 avril à la Maison de la Région.

J'attends beaucoup de son avis motivé.

La Région, après l'avoir étudié, indiquera les conséquences qu'elle en tire pour perfectionner cette aide à la création d'activités et d'emplois qui concerne aujourd'hui plus de 5.000 bénéficiaires dans les différents territoires du Poitou-Charentes. »

**Ségolène Royal**

Présidente de la Région Poitou-Charentes

**Le 7 avril 2008**  
de 9 heures à 19 heures  
s'est tenu à la Maison de la Région  
**le premier Atelier Participatif Citoyen**  
**d'évaluation d'une politique régionale :**  
**les Bourses Tremplin pour l'Emploi**

**Le 5 mai 2008**  
**l'AVIS**  
élaboré et adopté par les membres de cet Atelier,  
sélectionnés sur la base d'un tirage au sort,  
est remis à la Région Poitou-Charentes  
réunie en assemblée plénière

## Sommaire

**AVIS motivé de l'Atelier Participatif d'évaluation** - P.5-15

### **ANNEXES :**

- **Le déroulement de la journée d'évaluation** - P.18
- **Les membres de l'Atelier Participatif Citoyen** - P.19
- **Les intervenants auditionnés** - P.20
  
- **Les Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi** - P.21
- **Les 32 Ateliers de la Création** - P.22
- **Localisation des Bourses et des activités créées** - P.23-24
- **Bilans 2007** - P.25-28
  
- **La démocratie participative en Poitou-Charentes** - P.29



# Avis

## de l'Atelier Participatif Citoyen

### Evaluation

### des Bourses Régionales

### Tremplin pour l'Emploi

En partageant nos diverses expériences de porteurs de projet et de créateurs ou repreneurs d'activités bénéficiaires de Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi, nous avons débattu des différentes étapes de ce parcours et auditionné des intervenants parties prenantes de plusieurs Ateliers de la Création.

Nous avons réfléchi ensemble à ce qui nous semble devoir être renforcé ou revu pour améliorer l'aide apportée à celles et ceux qui prennent le risque d'entreprendre et de créer leur emploi.

Pour la plupart d'entre nous, la Bourse Tremplin a été décisive pour que nous nous lancions. Pour deux d'entre nous, elle a plutôt représenté un coup de pouce supplémentaire et bienvenu.

A l'issue des travaux de notre Atelier, nous avons adopté à l'unanimité **10 propositions** (exposées plus loin de manière plus détaillée).

# 10 propositions

1. **Améliorer l'accès à l'information sur les Bourses Tremplin**
2. **Harmoniser les pratiques des Ateliers de la Création**
3. **Le projet :**
  - rationaliser les formalités,
  - individualiser l'accompagnement,
  - entraîner davantage les banques
4. **Plafonds des Bourses : supprimer le critère d'âge**
5. **Décider au cas par cas de la répartition du montant entre les 2 versements**
6. **Réduire les délais de versement**
7. **Pouvoir défendre soi-même son dossier pour le 2ème versement**
8. **Faciliter l'accès à des moyens mutualisés pendant la phase de démarrage**
9. **Faire du parrainage un appui accessible à tous**
10. **Mettre les créateurs/repreneurs d'activité en réseaux**

# 1. Améliorer l'accès à l'information sur les Bourses Tremplin

D'une manière générale, l'information destinée aux créateurs d'entreprise est souvent mal relayée, mal structurée, tantôt lacunaire, tantôt trop foisonnante, de sorte qu'il n'est pas facile de s'y repérer. L'information sur les Bourses Tremplin en pâtit. Elle varie selon les différents interlocuteurs que nous rencontrons (Anpe, Urssaf, chambres des métiers ou de commerce et d'industrie, organismes de formation, associations...) et même selon les Ateliers de la Création avec lesquels nous sommes mis en contact, parfois précocement, parfois tardivement. Il est donc difficile de trouver la bonne information au bon moment. « *Moi, a dit une participante, quand je suis allée à la Chambre des Métiers, on ne m'a donné qu'une liasse de documents* ». « *Votre premier boulot, a dit un autre en s'adressant à la Région, c'est de simplifier cette masse d'informations pas toujours cohérentes* ».

**Nous demandons :**

- que l'accès à l'information sur les Bourses Tremplin soit amélioré et unifié ;
- que les étapes successives du parcours soient plus clairement indiquées ;
- que soient précisés les différents interlocuteurs à rencontrer lors du montage du projet ainsi que l'ensemble des financements susceptibles de compléter la Bourse.

La Région pourrait créer un **n° de téléphone unique** (sur le modèle du « 18 » pour les pompiers) que l'on pourrait appeler pour toute question concernant la création d'entreprise en général et les Bourses Tremplin en particulier : on y trouverait une première information et on serait efficacement aiguillé vers les bons interlocuteurs.

Certains porteurs de projet font le choix d'un secteur d'activité qu'ils connaissent, d'autres ont autant la volonté d'entreprendre mais cherchent dans quel domaine ils pourraient créer un emploi durable.

**Nous proposons qu'un effort d'information plus systématique soit fait sur les marchés porteurs, émergents et innovants, ainsi que sur les différents types de formations accessibles aux candidats à la création ou à la reprise d'entreprise.**

## 2. Harmoniser les pratiques des Ateliers de la Création

En comparant nos expériences et en interrogeant les intervenants des tables rondes, nous avons constaté de fortes disparités de fonctionnement entre les Ateliers de la Création. Qu'il s'agisse de l'instruction des dossiers, de l'organisation des Jurys, des montants attribués, des délais de versement, chaque Atelier semble procéder différemment. Le parrainage des créateurs ou des repreneurs par des chefs d'entreprise, pourtant si utile, est lui aussi très variable selon les territoires.

**Nous demandons une harmonisation des pratiques des Ateliers de la Création, de sorte que des principes communs guident effectivement les modalités d'attribution des Bourses ainsi que l'accompagnement des porteurs de projet et le suivi des créateurs/repreneurs d'entreprise. Dans cette perspective, nous estimons nécessaire de réactualiser régulièrement (une fois par an) le cahier des charges des Ateliers de la Création, de manière à mieux garantir l'égalité de traitement dans les différents territoires du Poitou-Charentes et à aligner vers le haut le fonctionnement de tous les Ateliers en y intégrant les « bonnes pratiques » que certains mettent en oeuvre.**

3.

## Le Projet : rationaliser les formalités, individualiser l'accompagnement, entraîner davantage les banques

Tout en reconnaissant que l'obligation de structurer la présentation du projet en rédigeant le dossier de demande de Bourse aide à mettre de l'ordre dans ses idées et à se poser de bonnes questions, nous estimons ce document un peu trop complexe. La multiplicité des allers-retours entre différents interlocuteurs est par ailleurs loin d'être toujours justifiée. Nous soulignons également la difficulté de monter un plan de financement fiable sans connaître le montant de la Bourse susceptible d'être accordée et l'hétérogénéité du comportement des banques, les unes intégrant la Bourse dans l'apport personnel, les autres n'en tenant pas compte pour apprécier la viabilité du projet.

**Nous proposons :**

- qu'un **accompagnement plus individualisé** soit fourni aux personnes qui le souhaitent dans la phase d'élaboration de leur projet ;
- que le dossier soit simplifié ;
- que les démarches à effectuer, clairement indiquées dès le départ, se limitent à ce qui est vraiment utile sous l'égide d'un interlocuteur principal.

Il nous paraît également important que les Ateliers de la Création tiennent tous un discours clair sur **l'enjeu prioritairement économique** des Bourses Tremplin (créer une activité viable et non « faire du social ») car ce n'est pas d'assistantat que nous avons besoin mais d'une aide efficace pour concrétiser le projet dont nous prenons la responsabilité. Il faut expliquer franchement les difficultés et les aléas de toute création d'entreprise (irrégularité des rentrées d'argent, pression permanente, obligation de faire face à l'imprévu, temporalité différente de l'entrepreneur par rapport à celle du salarié), non pour décourager ou dissuader (à la manière de certains propos parfois entendus à l'ANPE) mais pour prévenir et pour que chacun prenne son risque en connaissance de cause.

Six d'entre nous ont suivi des formations pour la création ou la reprise d'entreprise, préparatoires à l'installation. Certains les ont trouvées un peu scolaires. D'autres se sont débrouillés pour trouver des formations liées à un métier ou à un secteur particulier.

**Nous aimerions que les propositions de **formation** soient moins standardisées et plus individualisées, avant mais aussi après le démarrage de l'activité.**

Notre expérience des relations avec les banques est contrastée. Dans certains cas, le fait d'avoir obtenu une Bourse Tremplin a été le facteur déclenchant du prêt bancaire. Dans d'autres cas, la banque n'a pas suivi malgré l'avis positif de l'Atelier de la Création. L'effet de levier de la Bourse nous paraît plus net pour les petits projets que pour ceux qui mobilisent un plus gros financement, ce qui pose **la question de la pertinence du plafond de 200.000 euros**, peut-être trop élevé pour que les Bourses Tremplin restent efficaces. Nous avons bien noté que le **micro-crédit** peut intervenir dans certains cas où une banque refuse de le faire mais seulement sur de très petits projets et pour de plus faibles montants : c'est très utile (l'un d'entre nous a dit en avoir bénéficié) mais cela ne correspond pas à tous les cas de figure. Dans l'ensemble, nous nous étonnons que, comme l'a dit un participant, *« il y ait deux poids, deux mesures, puisque, bien que la Région aide un projet, vous, banquiers, ne voulez prendre aucun risque »*.

**Nous ne contestons pas le fait de devoir argumenter et convaincre mais nous voudrions que les **banques** fassent un peu plus confiance aux créateurs et se sentent davantage liées par l'avis des Ateliers de la Création.**

## 4. Plafonds des Bourses : supprimer le critère d'âge

Le plafonnement de l'aide en fonction de l'âge (10.000 euros maximum pour les moins de 36 ans, 5.000 euros maximum pour les plus de 36 ans) ne nous semble pas un critère pertinent car les difficultés d'insertion auxquelles se heurtent les plus jeunes ne sont pas moindres quand on avance en âge. Comme l'a dit l'une d'entre nous : « *en vieillissant, c'est plus dur de trouver un emploi. Cette distinction n'a pas de sens. Ce qu'il faut, c'est du sur mesure adapté au projet* ». C'est donc la nature de l'activité et les besoins qui en résultent qui nous paraissent devoir être seuls pris en compte.

Nous vivons ce critère d'âge comme une forme de **discrimination**.

**Nous souhaitons donc la suppression de ce critère d'âge, au profit d'une adaptation des montants attribués à la spécificité de chaque projet.**

## 5. Décider au cas par cas de la répartition du montant entre les 2 versements

Sur le fait que la Bourse Tremplin soit versée en deux parts égales (50 % à chaque versement), les avis sont plus partagés. Les uns considèrent que ça ne pose pas de problème, les autres soulignent que c'est au début que les besoins de trésorerie sont les plus importants et plaident pour une répartition 70/30 ou 60/40.

**Il nous semble finalement que, plutôt qu'une règle uniforme, des décisions au cas par cas seraient plus adaptées aux besoins.**

## 6. Réduire les délais de versements

Nous avons à nouveau constaté combien les pratiques varient selon les territoires. Le délai entre l'attribution de l'aide et son versement effectif nous paraît long. Le fait, en outre, qu'il ne soit pas précisé à l'avance ne permet pas de planifier au mieux les dépenses liées au démarrage ou au redémarrage de l'activité. Il semble enfin que, dans quelques cas, l'indisponibilité de l'élu pour signer les documents ait rallongé le délai de mise en place de la Bourse et, par conséquent, la « période d'incertitude ».

**Nous demandons à toutes les parties prenantes un effort de réduction du **délai de versement** des Bourses Tremplin et, en tout état de cause, une information précise sur sa durée.**

## 7. Pouvoir défendre soi-même son dossier pour le 2ème versement

Le principe du versement de la Bourse Tremplin en deux fois fait consensus parmi nous. C'est une précaution sage et ce doit être une occasion de faire utilement le point, une fois l'activité démarrée. Nous constatons cependant, là aussi, de fortes disparités entre les jurys des différents Ateliers de la Création : les uns convient le bénéficiaire de la Bourse à dire lui-même où il en est à l'occasion de la décision relative au deuxième versement, les autres se prononcent toujours en son absence (parfois, comme l'a dit un participant, sur la seule foi d'une déclaration sur l'honneur attestant que l'activité se poursuit), l'animateur ou le parrain ou un autre membre de l'Atelier de la Création assumant la fonction de rapporteur.

L'argument selon lequel cette manière de procéder constitue un gain de temps ne nous paraît pas suffisant.

En effet, les premiers résultats chiffrés ne suffisent pas à rendre compte de la réalité et des perspectives d'une activité. Comme l'a dit l'une d'entre nous : « *les chiffres tout seuls ne parlent pas* ». La motivation du créateur, la façon dont il analyse la situation de son entreprise, les moyens qu'il mobilise pour rectifier le tir si le marché se révèle moins porteur que prévu, bref le facteur humain est aussi une donnée que le Jury doit pouvoir apprécier pour décider d'accorder ou de refuser le 2ème versement. Certains d'entre nous en ont fait l'expérience en ayant eu la chance de pouvoir plaider directement leur cause. La possibilité de cet échange constructif ne doit donc pas être écartée a priori par certains Jurys même s'il n'y a pas lieu d'en faire une obligation pour tous les dossiers. C'est aussi, a dit l'un d'entre nous, « *une question de morale : on nous donne de l'argent, ce serait normal de venir nous-mêmes en rendre compte* ».

**Nous demandons le droit pour tout créateur qui en ressent la nécessité de venir défendre lui-même la pérennisation de son activité lors de la réunion du Jury qui statue sur le 2ème versement de la Bourse Tremplin.**

## 8. Faciliter l'accès à des moyens mutualisés dans la phase de démarrage

L'une d'entre nous a démarré son activité dans un lieu où étaient mutualisés un certain nombre de services (secrétariat, comptabilité, aide juridique...) ; elle a pu y bénéficier, durant cette phase initiale, de conseils précieux et d'échanges utiles avec d'autres créateurs également présents sur place. Tous n'en ont pas forcément besoin mais ce peut être, pour certains, une façon sécurisante de faire ses premiers pas.

**Nous proposons que la Région aide au développement de structures de type « pépinières d'entreprises » fondées sur la mutualisation de certains moyens, accessibles dès lors à moindre coût, et permettant de réduire l'isolement du créateur qui se lance.**

## 9.

# Faire du parrainage un appui accessible à tous

Nous constatons un manque d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'activité après le premier versement et plus encore le deuxième versement de la Bourse Tremplin. Les deux intervenants des chambres consulaires nous ont dit : on répond aux sollicitations mais on ne peut pas suivre tout le monde. Mais, comme l'a fait remarquer l'un d'entre nous, « *on n'ose pas forcément solliciter, on aimerait parfois être appelé, qu'on nous rende visite* ». Et comme l'a résumé un autre, « *avant la Bourse, il y a des outils, des contacts, mais après, plus rien* ».

Cette solitude du créateur débutant est parfois lourde à porter, beaucoup l'ont dit : « *quand on est seul, on voit tout en noir* », « *discuter avec quelqu'un, ça aide à trouver des solutions qui ne nous étaient pas venues à l'esprit* ». On se lance dans une expérience inédite, on n'est pas toujours assuré de ses choix, on aurait besoin d'un regard expérimenté, d'un conseil, parfois tout simplement de pouvoir se confier à quelqu'un qui en est passé par là et peut comprendre. Un contact avec un entrepreneur plutôt qu'avec un gestionnaire de procédure car « *nous avons besoin d'échanger avec des gens qui sont sur le terrain* ». Une aide pas simplement technique mais aussi humaine.

**Nous proposons que le parrainage par un chef d'entreprise, tel que certains intervenants que nous avons auditionnés le mettent en pratique, soit une possibilité réellement offerte à tous, y compris au-delà du 6ème mois. On pourrait aussi envisager de faire appel à des chefs d'entreprise ou à des cadres retraités. C'est là, nous semble-t-il, une responsabilité des Ateliers de la Création et de la Région, qui ne doivent pas se limiter à l'attribution des Bourses mais faciliter, au-delà, un appui personnalisé.**

## 10. Mettre les créateurs/repreneurs d'activité en réseaux

Dans le même ordre d'idées, nous insistons sur l'extrême importance des contacts entre créateurs/repreneurs d'entreprises et de leur mise en réseaux : à l'échelle d'un territoire de proximité, par le biais d'Internet et lors de rencontres plus larges. Là où ils existent, les clubs d'entreprises ne répondent pas forcément à cette attente. Or nombre de créateurs ou repreneurs d'activité n'ont pas de « matelas relationnel » sur lequel prendre appui.

**Nous demandons à la Région de faciliter la mise en réseaux de tous les bénéficiaires de ses Bourses Tremplins et leur accès à des espaces d'écoute, de réflexion, de débat, de partage d'expériences.**



A large, abstract yellow graphic element that resembles a stylized letter 'L' or a thick, irregular line. It starts from the top right corner and extends horizontally to the left, then turns downwards and slightly to the left, ending at the bottom left. The text 'Les annexes' is centered within the horizontal part of this graphic.

Les annexes

# Atelier participatif citoyen

## Déroulement de la journée

- 9h00 **Accueil à la Région** autour d'une petite collation.
- 9h30 **Jean-François Macaire, Vice-Président du Conseil Régional, Président de la Commission « Economie, Emploi, Economie sociale et solidaire, Transparence et Dialogue social »**, souhaite la bienvenue aux membres de l'Atelier Participatif Citoyen. Il rappelle les raisons pour lesquelles la Région Poitou-Charentes a souhaité, dans le cadre de sa démarche globale de démocratie participative, que des citoyens directement concernés contribuent à l'évaluation des Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi et remercie les participants d'avoir bien voulu y consacrer du temps.
- 9h45-10h30 Présentation des objectifs de l'Atelier et du programme de la journée.  
**Tour de table des participants** (présentation de chacun et de son projet).  
Première identification des questions à poser aux intervenants.
- 10h30-11h Dialogue avec **2 représentants de la Région**, responsable des Bourses Tremplin pour l'Emploi et Tremplin Images. sur le fonctionnement du dispositif et les éléments de bilan 2004-2008.
- 11h-11h30 Débriefing du débat et première identification des questions-clefs.  
Préparation de la 1ère table ronde (problèmes rencontrés, questions à poser).
- 11h30-13h **1ère table ronde** avec des représentants et partenaires des **Ateliers de la Création** qui accompagnent les porteurs de projets : animateur, parrain, chambre consulaire, chambre des métiers, association.  
(cf. liste des intervenants)
- 13h-14h Déjeuner à la Maison de la Région.
- 14h-15h Débriefing de la 1ère table ronde.  
Premiers éléments de propositions de l'Atelier.  
Préparation de la 2ème table ronde.
- 15h-16h30 **2ème table ronde** avec des **partenaires financiers** : banque, micro-crédit, expert comptable. (cf. liste des intervenants)
- 16h30-17h30 Débriefing de la 2ème table ronde et propositions en résultant.
- 17h30-19h Récapitulation de l'ensemble des propositions évoquées au fil de la journée.  
Discussion et délibération.  
**Finalisation de l'avis** avec approbation de chacune des 10 propositions retenues.

# Atelier participatif citoyen

## Les 15 participant(e)s

Le 7 avril 2008, de 9 heures à 19 heures,  
s'est tenu à la Maison de la Région  
le **premier Atelier participatif d'évaluation**  
**des Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi**

Les **15 participants et participantes** ont été contactés sur la base d'un **échantillon tiré au sort parmi les 5.111 bénéficiaires** (au 24 janvier 2008) de ces bourses régionales. Ils ont débattu de cet outil d'aide à la création d'activités et d'emplois, entre eux, avec le service de la Région responsable des Bourses Tremplin et avec des représentants des partenaires associés à cette démarche au sein des Ateliers de la Création. L'équipe « démocratie participative » de la Région Poitou-Charentes a assuré l'animation de cette journée de travail.

Les membres de l'Atelier Participatif Citoyen ont émis des souhaits et des recommandations rassemblés dans **l'Avis** ci-joint, remis à la Présidente de la Région Poitou-Charentes lors de la session du Conseil Régional du 5 mai 2008.

L'Atelier Participatif a réuni **7 femmes et 8 hommes**.

**Toutes les générations** étaient représentées, des benjamins (22 et 23 ans) aux sexagénaires.

Leurs projets et les activités qu'ils ont créées ou reprises dans les quatre départements de la Région Poitou-Charentes concernent **divers secteurs** : commerces de prêt à porter, reprise d'une entreprise d'équipements de chauffage au bois, création et fabrication de bijoux, conseil en communication, magasin de retouches de vêtement, triage de semences fermières, esthétique et cosmétiques à domicile, exportation de véhicules d'occasion vers l'Afrique, cabinet de diagnostic immobilier, travaux paysagers, maçonnerie, films en ligne, reprise d'une entreprise de transports de marchandises sous la forme d'une société coopérative ouvrière de production.

Certaines entreprises tournent à plein régime, d'autres sont encore en phase de démarrage ou de consolidation. Afin de représenter une **pluralité d'expériences**, l'Atelier comprenait également une bénéficiaire de Bourse Tremplin qui a dû cesser son activité et un porteur de projet qui n'a pu, pour l'instant, boucler son plan de financement faute de prêt bancaire mais ne renonce pas.

Les parcours contrastés des membres de l'Atelier Participatif témoignent le plus souvent du **refus de subir une situation de précarité** (chômage, RMI, licenciement économique, retour d'expatriation sans point de chute, contrats précaires) et, toujours, d'une **forte volonté d'autonomie**. Les uns ont bâti leur projet en prenant appui sur leurs savoir-faire professionnels antérieurs, d'autres ont choisi de se reconvertir dans un secteur jugé plus porteur ou correspondant à un désir longtemps enfoui. Leur point commun ? Une solide détermination.

# Atelier participatif citoyen

## Les intervenants auditionnés

### Région Poitou-Charentes :

- Christine DION,  
*responsable des Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi*
- Didier DUQUESNE,  
*chargé de mission TIC (Technologies de l'information et de la communication)*

### 1ère table ronde :

- Loïc MICHAUD,  
*animateur de l'Atelier de la Création de Marennes-Oléron*
- Rodolphe HOUDAYER,  
*Chambre Régionale des Métiers de la Vienne*
- Jean-Claude BESSE,  
*Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente*
- Jocelyne CUABOS,  
*association ICARE*
- J.P. LANDRY,  
*chef d'entreprise (parrainage)*

### 2ème table ronde :

- Véronique DIAZ et Bernard COUSIN,  
*Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE, micro-crédit)*
- Bruno MOMBLET,  
*Crédit Mutuel (Vienne)*
- Stéphane MELIN,  
*Ordre des experts comptables (Poitiers)*

# Les Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi

**Lancement : en 2004**, la Région Poitou-Charentes met en place les Bourses Tremplin pour l'Emploi afin de favoriser la création ou la reprise d'activités par des **jeunes porteurs de projets**, désireux de créer leur propre emploi dans notre région.

**1ère extension : en 2005**, ce dispositif est ouvert aux personnes de plus de 36 ans.

**2ème extension : en 2006**, il est complété par des Bourses spécifiques aux projets concernant les **métiers de l'image**, les Bourses Tremplin Images, car il s'agit d'une filière professionnelle d'avenir que soutient la Région dans le cadre du développement de la « **Vallée de l'Image** ».

**32 Ateliers de la Création** sont chargés, à l'échelle d'un pays ou d'une agglomération, d'accompagner les porteurs de projets aux différentes étapes de leur parcours : aide à la définition du projet, aide à la constitution du dossier financier, orientation vers des interlocuteurs compétents (études de marchés, informations juridiques ou financières), suivi post-crétation.

Les Ateliers de la Création rassemblent autour d'un **animateur** différents **partenaires** : chambres consulaires ; banques et, pour le micro-crédit, ADIE ; associations spécialisées dans l'accompagnement et le parrainage, boutiques de gestion, etc.

Chaque jury, présidé par l'élu régional référent du territoire concerné, décide de l'attribution des Bourses Tremplin pour l'Emploi, financées à 80% par la Région (dans le cadre d'une délégation de crédits régionaux) et à 20% par le territoire où est localisée l'activité.

Les Bourses pour les **métiers de l'image** sont financées à 100% par la Région.

Les demandes sont instruites par le Comité régional « **Chèque Création** » avec l'expertise technique d'un membre de la filière professionnelle « **Vallée de l'Image** ».

La décision d'attribution est prise par la Commission Permanente du Conseil Régional.

Le montant maximum d'une Bourse Tremplin est de :

- **10.000 euros** pour les moins de 36 ans et, sans limite d'âge, pour les personnes en situation de handicap ;
- **5.000 euros** pour les plus de 36 ans.

La Bourse (qui est une aide directe au porteur de projet) est versée en deux fois :

- **50%** à la décision d'attribution ;
- **50%** après 6 mois effectifs d'activité et sur décision du Jury de l'Atelier de la Création (BRTE) ou du Comité Régional « Chèque Création » (BRTI)

Depuis 2004, les Bourses Tremplin ont bénéficié à

**5.111 porteurs et porteuses de projets**

dans des secteurs d'activité variés

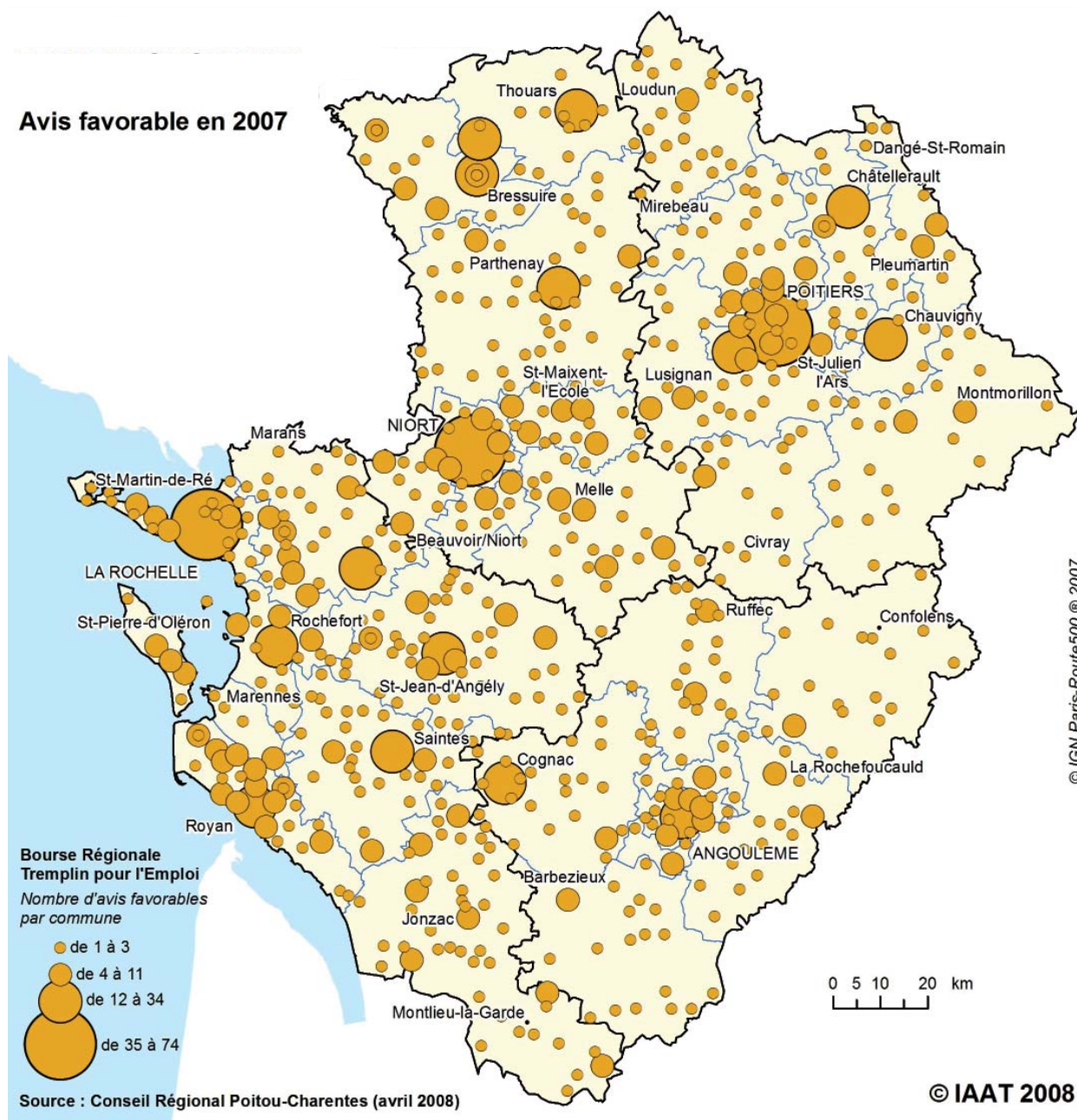
(commerce, services aux particuliers et aux entreprises, artisanat, bâtiment et travaux publics, métiers de l'image, technologies de l'information et de la communication...).

**Outre les postes de gérants**, elles ont permis de créer

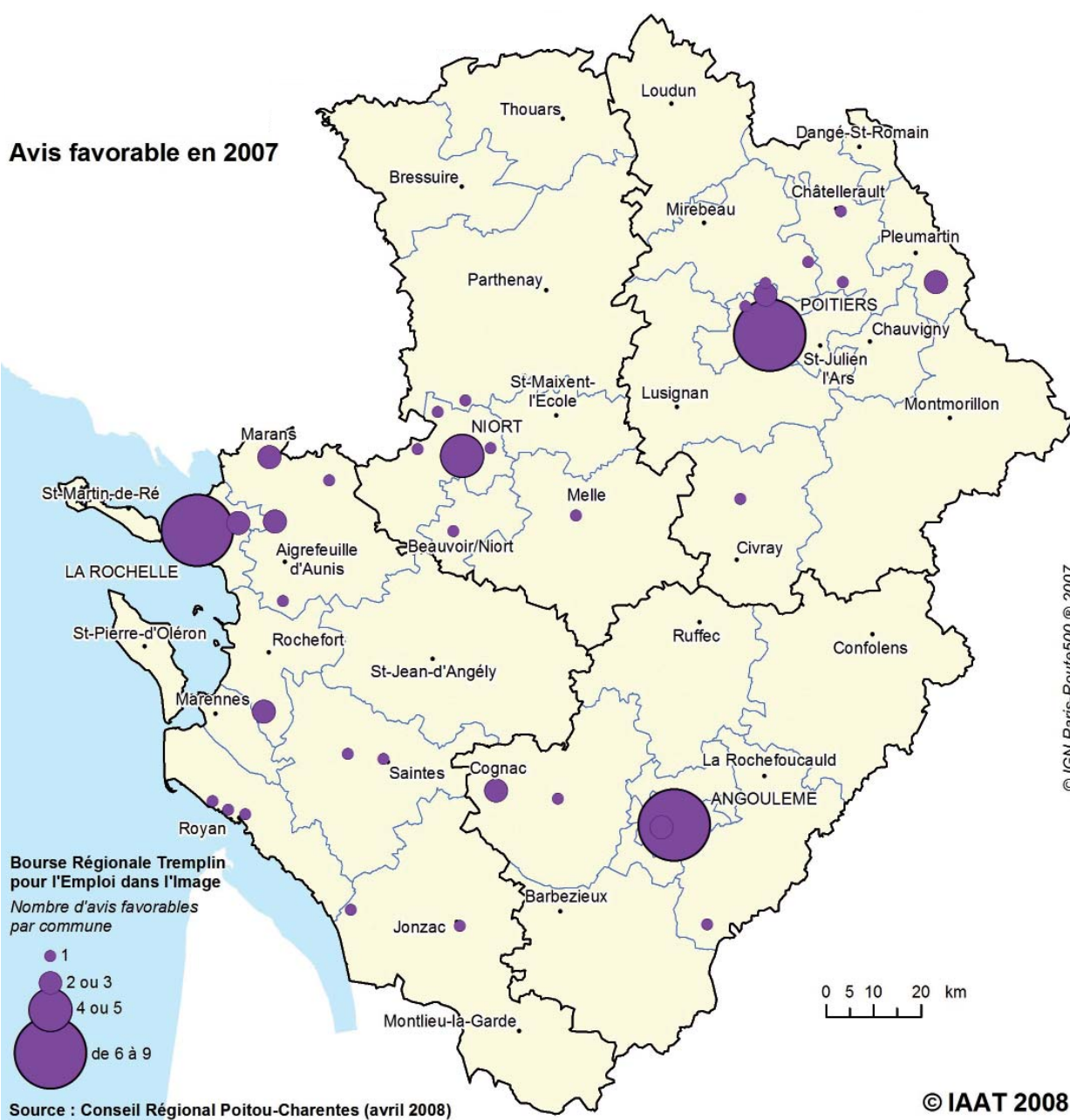
**3.592 emplois**



# Localisation des Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi

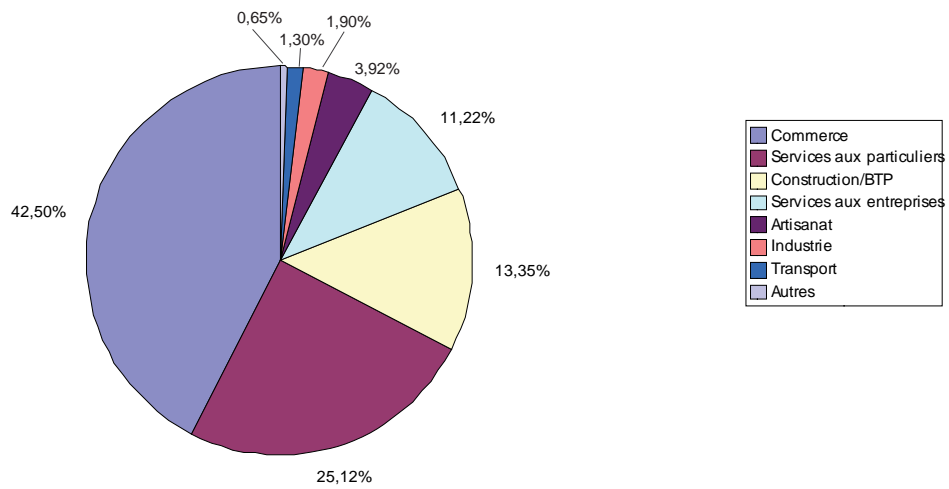


# Localisation des Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi dans l'Image

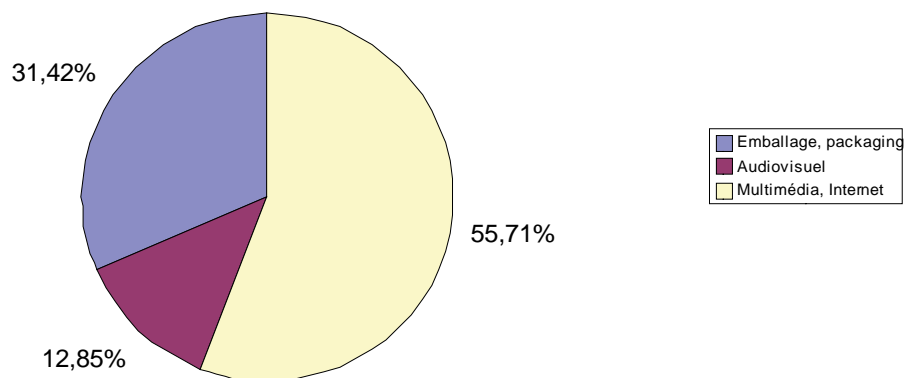


# Bilans 2007

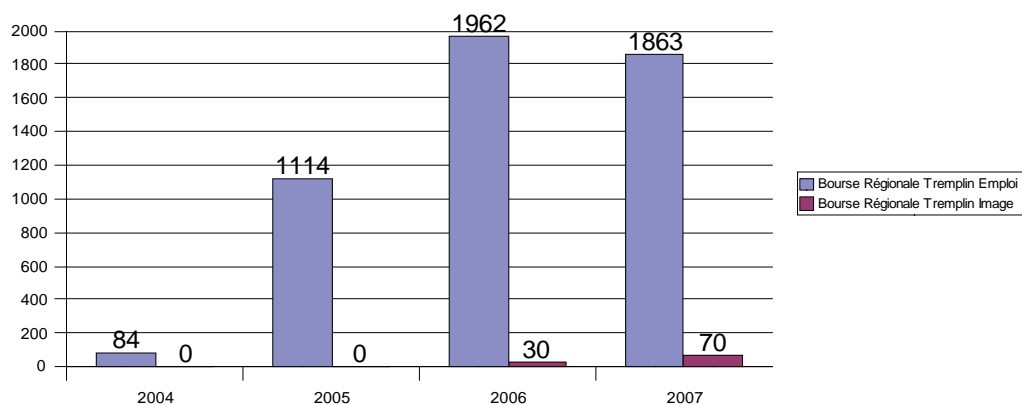
## Secteurs d'activité prépondérants **BRTE** (données 2007)



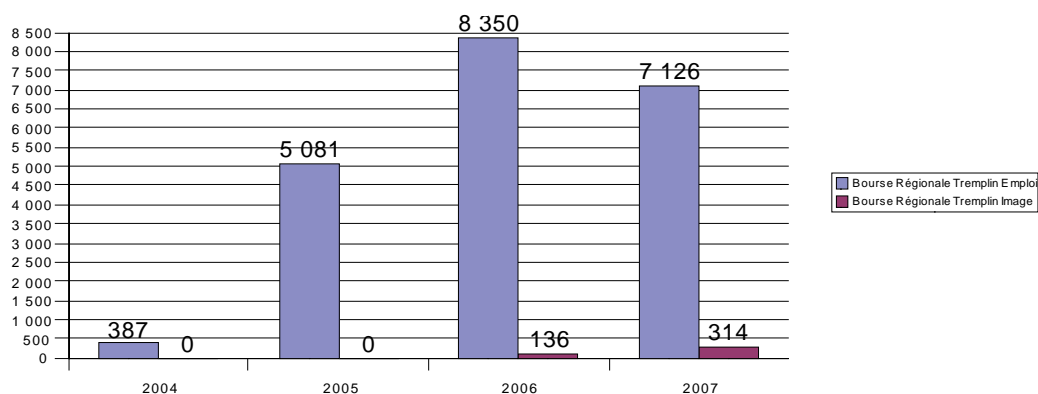
## Secteurs d'activité prépondérants **BRTI** (données 2007)



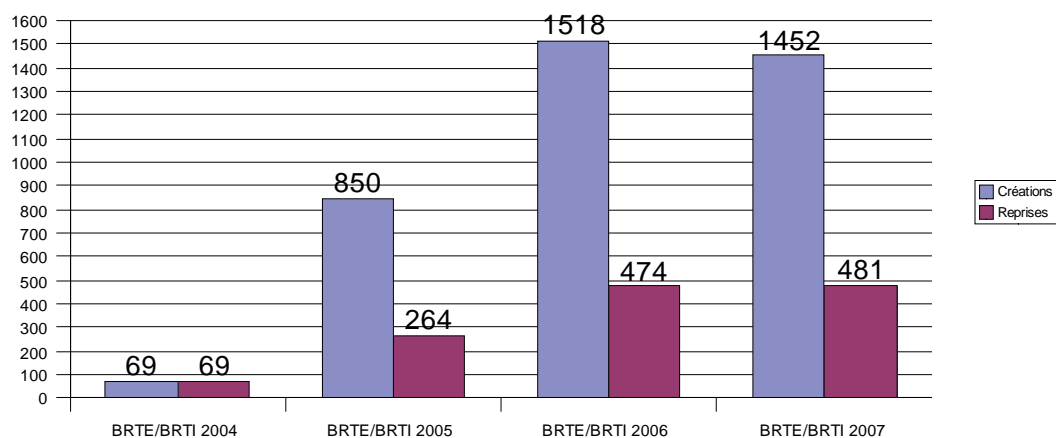
## Nombre de bénéficiaires BRTE/BRTI 2004-2007



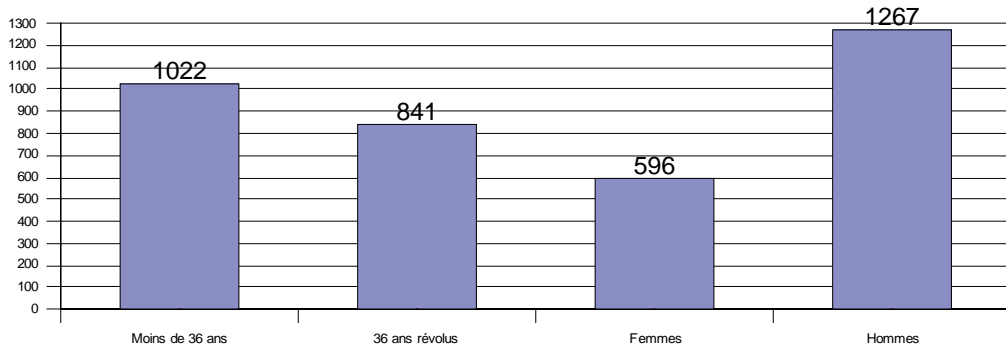
## Montants attribués BRTE/BRTI par la Région Poitou-Charentes 2004-2007 (en milliers d'euros)



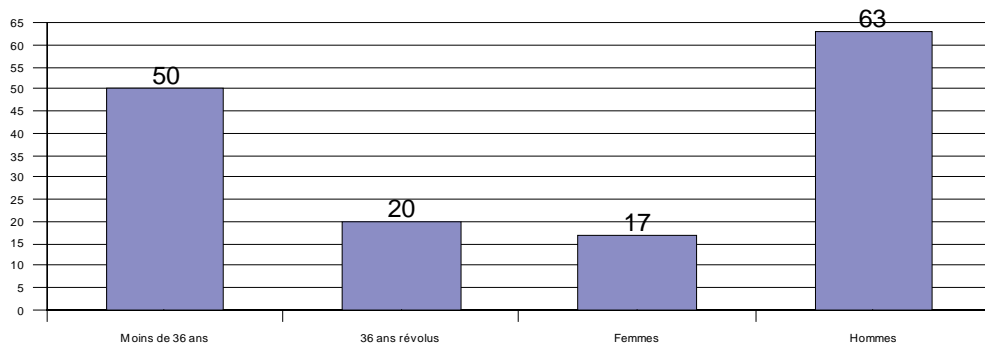
## Répartition Création/Reprise d'activité 2004-2007 (BRTE et BRTI - en nombre)



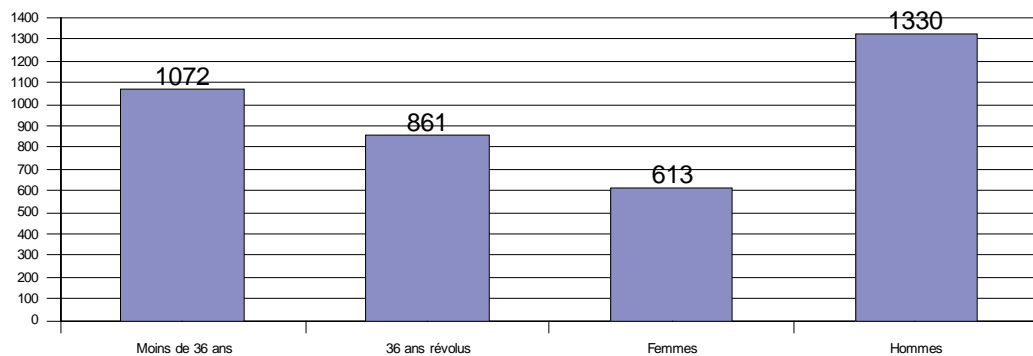
## Porteurs de projets **BRTE** en 2007



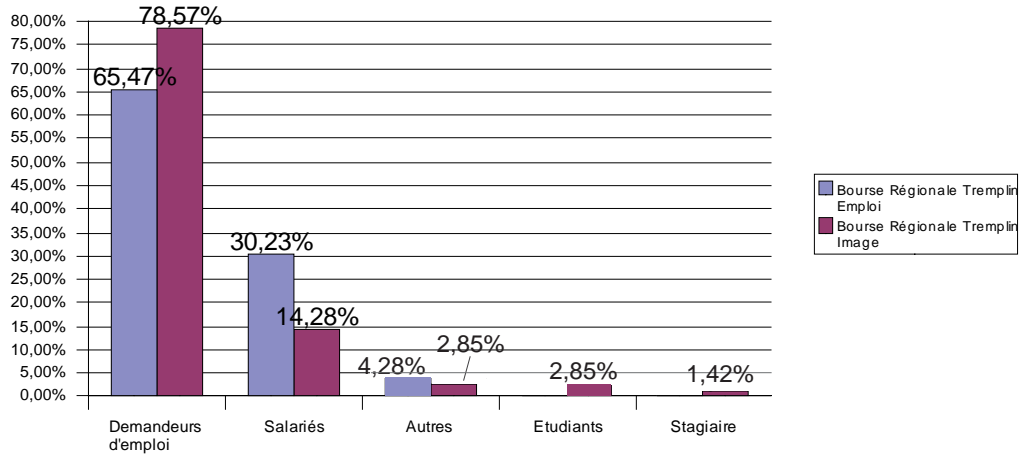
## Porteurs de projets **BRTI** en 2007



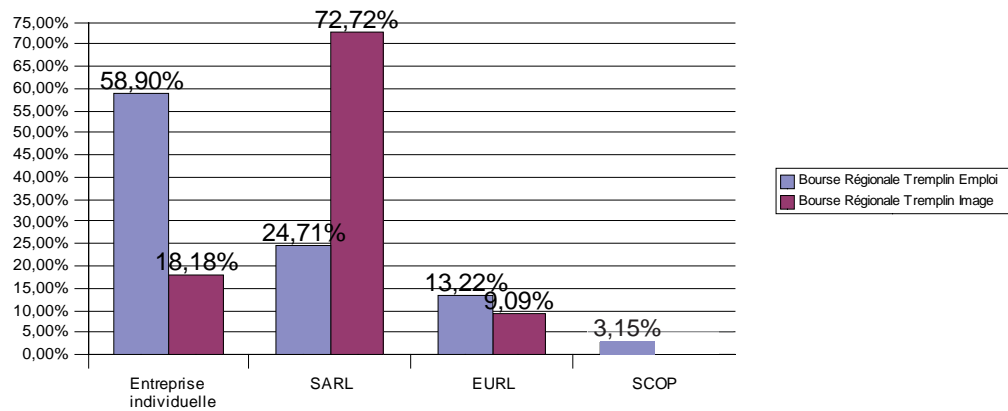
## Porteurs de projets en 2007 (BRTE et BRTI - en nombre)



## Situation des porteurs de projets avant création d'activité (en %) BRTE/BRTI pour 2007



## Statut juridique de l'activité créée (en %) BRTE/BRTI pour 2007



# La Démocratie Participative en Poitou-Charentes

Afin de renforcer l'efficacité de ses actions, la Région Poitou-Charentes a fait de la démocratie participative une **démarche permanente**.

**I.-** De nombreux **forums participatifs** contribuent, dans tous les domaines d'intervention de la Région, à enrichir les orientations des politiques régionales afin de mieux répondre aux attentes des habitants du Poitou-Charentes.

**II.-** Dans les établissements d'enseignement secondaire, le **Budget Participatif des Lycées** permet à tous les membres de la communauté éducative (lycéens, personnels, parents d'élèves) de discuter et de voter les projets qu'ils estiment prioritaires pour « mieux vivre et travailler au lycée ».

Les assemblées du Budget Participatif permettent de répondre aux besoins concrets dans les lycées et d'orienter plus efficacement une part des crédits que leur affecte la Région (dans la limite d'une enveloppe globale de 10 millions d'euros par an).

Lancée dans tous les **lycées publics** en janvier 2005, cette démarche a été étendue pour l'année scolaire 2007-2008, selon des modalités adaptées, aux établissements privés qui ont souhaité en être à leur tour partie prenante.

**III.-** En 2008, la Région a décidé d'approfondir sa démarche participative et d'associer plus étroitement les habitants du Poitou-Charentes à l'**évaluation** des actions prioritaires qu'elle a mises en place depuis 2004.

\* **L'Atelier Participatif Citoyen sur les Bourses Tremplin pour l'Emploi** a ouvert, le 7 avril, cette nouvelle étape dans la mobilisation de l'expertise citoyenne.

\* En juin, un autre **Atelier Participatif Citoyen** se penchera durant une journée sur les différentes **actions impulsées et financées par la Région dans les lycées**.

\* Les 25-26 avril et 16-17 mai, un **Jury Citoyen**, composé d'habitants du Poitou-Charentes également tirés au sort, examinera, au cours de séances de deux fois deux jours, les actions initiées par la Région pour lutter **contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre**.

Le **tirage au sort** permet une meilleure représentation de la diversité (territoriale, générationnelle, professionnelle, sociale...) de la population picto-charentaise et de la pluralité des points de vue.

Une conviction inspire cette nouvelle extension de la démocratie participative : les politiques publiques régionales doivent être réactives, attentives en permanence à leurs résultats sur le terrain ; la mesure objective de leur efficacité doit donc **intégrer le point de vue de celles et ceux qu'elles concernent directement**.

## Contacts

Maison de la Région Poitou-Charentes  
15, rue de l'Ancienne Comédie - 86021 Poitiers cedex  
Tél. : 05 49 55 77 00  
Fax : 05 49 55 77 88  
[www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr)

